



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

Concours externe et interne

pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale,
métiers du textile spécialité « tapissier en garniture »

Session 2025

Table des matières

I.	LE RAPPEL DES ÉPREUVES.....	3
A.	ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE.....	3
B.	ÉPREUVES D'ADMISSION.....	3
II.	LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....	3
III.	FORMATION DES CANDIDATS.....	4
IV.	LE JURY.....	4
A.	LA COMPOSITION DU JURY.....	4
B.	LA FORMATION DU JURY ET LA REUNION DE CADRAGE.....	4
V.	LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE.....	4
A.	LES EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.....	4
1)	L'épreuve écrite d'admissibilité.....	4
2)	L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
B.	LES EPREUVES D'ADMISSION.....	6
1)	L'épreuve pratique d'admission (Garniture à lame de couteau).....	6
2)	L'épreuve pratique d'admission de dessin (Levé de plan).....	6
C.	REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE CONCOURS EXTERNE ET INTERNE.....	6
VI.	LES STATISTIQUES.....	7

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

Selon l'article 3 de l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys :

« Les concours externe et interne comportent une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

La nature des épreuves est commune aux concours externe et interne. Le sujet des épreuves peut être commun aux deux concours ».

A. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

La phase d'admissibilité comprend :

1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes), L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité ou des étapes de production. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2).

B. ÉPREUVES D'ADMISSION

La phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

- la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité ou aux étapes de production, assortie d'un coefficient 4 ;

- et pour certains métiers ou certaines spécialités ou étapes de production, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 3 novembre au 12 décembre 2025
Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	22 janvier 2026
Date des épreuves orales d'admissibilité	9, 10 et 11 mars 2026
Date de la réunion d'admissibilité	11 mars 2026
Dates des épreuves d'admission	Du 18 au 21 mai 2026
Date de la réunion d'admission	28 mai 2026

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits au concours interne. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquation avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. LA COMPOSITION DU JURY

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président :

Monsieur Édouard JACQUOT, conservateur général du patrimoine.

Membres :

Monsieur Cérile FAUCHEUX, chef de travaux d'art principal (vice-président) ;

Monsieur Lionel HUCK, technicien d'art de classe exceptionnelle ;

Madame Sylvie JOLY, technicienne d'art de classe exceptionnelle ;

Madame Fiona ULONATI, technicienne d'art de classe exceptionnelle.

B. LA FORMATION DU JURY ET LA REUNION DE CADRAGE

Le jury a suivi une formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury », au cours de laquelle, il a été abordé :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle a réuni le jury afin d'aborder les modalités d'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes / l'élaboration de la grille d'évaluation et de notation des épreuves.

V. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

A. LES EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1) L'épreuve écrite d'admissibilité

Pour cette épreuve écrite, les candidats ont traité un sujet de contrôle des connaissances à partir d'un dossier. Celui-ci consistait à regarnir deux fauteuils et deux chaises, réalisés par Pierre MARCION.

Si pour le concours interne le jury a d'emblée constaté un bon niveau de restitution des connaissances, cette épreuve écrite est celle qui a mesuré la plus grande différence de niveau entre les candidats externes.

Le jury a utilisé quasiment toute l'échelle de notation pour évaluer les copies et ainsi les départager. L'exercice consistait à sélectionner, ordonner et utiliser des connaissances fondamentales pour traiter un cas très classique de manière claire, correcte et précise dans le temps imparti de cet écrit.

Sur la forme, le jury a apprécié les copies qui présentaient la forme d'une note explicative bien rédigée mais a aussi accepté toute présentation dans un style neutre voire infinitif. Sur le fond, le sujet réclamait une bonne maîtrise des étapes, des matériaux et matériels nécessaires pour la garniture de ces sièges, ce qui supposait d'avoir d'une part une vue d'ensemble de la technique et d'autre part une connaissance fine de sa mise en œuvre.

Tous les candidats externes n'ont pas appliqué ces deux focales et manquaient soit de recul soit de précision dans leur description. Certains n'ont développé que les éléments qu'ils connaissaient le mieux en complétant par d'autres qui n'étaient pas toujours utiles. Il est important de rappeler qu'il s'agit de traiter tout le sujet et rien que le sujet sans chercher à faire un exposé trop encyclopédique. Il était également demandé des mesures et un plan de coupe du tissu de couverture.

Peu ont donné à la fois des mesures correctes et un plan de coupe proportionné. Il s'agit d'un travail courant et inhérent au métier de tapissier en garniture qui devait être connu mais que des candidats externes ont probablement eu du mal à amener dans cet exercice de concours.

On ne peut que recommander aux candidats de s'y entraîner plusieurs fois pour se mettre en condition d'intellectualiser et exprimer par écrit des capacités qu'ils manifestent naturellement dans leur pratique habituelle.

Enfin, le jury a apprécié le sérieux et la motivation qui transparaissaient dans les copies.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Pour cette épreuve orale d'histoire de l'art les candidats ont traité un sujet à partir d'un dossier comportant trois photographies de sièges non légendées et non classées dont ils devaient effectuer le classement chronologique et un commentaire sur les aspects historiques et stylistiques. Ces derniers étaient toujours représentatifs de trois époques et styles différents qu'il s'agissait de reconnaître, décrire et contextualiser.

Le jury n'attendait pas une présentation standardisée, les candidats pouvaient soit présenter successivement chacun des sièges, soit construire leur exposé en faisant des allers-retours entre les clichés pour étayer leur développement. Pour le concours interne, une bonne présentation a été faite de chacun des sièges proposés, tandis que pour le concours externe le jury a constaté différents types pour des exposés de bon niveau.

Cependant même les meilleurs candidats n'ont pas toujours su utiliser l'intégralité du temps de l'exposé, alors qu'ils auraient pu sans aucun doute mobiliser des connaissances du contexte historique et culturel pour illustrer leur propos. Pour les candidats plus faibles, les exposés ont quelquefois été extrêmement courts, ce qui traduisait un manque de connaissance mais aussi une absence de maîtrise de l'oral. A nouveau on ne peut qu'encourager les futurs candidats à répéter un tel exercice pour s'y familiariser. L'épreuve se poursuivait le reste du temps imparti par un échange avec le jury.

Ce dernier servait d'une part à revenir sur l'exposé pour corriger ou compléter certaines connaissances, d'autre part à aller chercher des connaissances manquantes. Les candidats internes comme externes ont régulièrement montré un bon niveau en histoire de l'art, mais le jury a constaté davantage d'impasses sur le vingtième siècle.

Dans quelques cas le niveau a été trop faible pour que l'échange avec le jury permette de rattraper l'exposé. Pour les candidats qui n'auraient pas acquis cette culture générale dans leur formation initiale, il est conseillé de réviser des manuels ou catalogues pour se forger des repères en histoire de l'art. Enfin, le jury a apprécié les échanges avec les candidats qui mobilisaient honnêtement leurs acquis académiques ou empiriques même limités ou imparfaits plutôt que les raccourcis ou approximations qui dans un cas étaient même fantaisistes.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Pour cette épreuve orale de techniques du métier les candidats ont traité une série de quatre questions, en général deux plus larges sur des techniques à développer et deux plus étroites sur des connaissances à citer. Les questions étant indépendantes, il était donc attendu quatre réponses successives.

Pour le concours interne le jury a perçu un très bon niveau de connaissance des techniques du métier à travers chaque réponse. Pour le concours externe les candidats n'ont pas systématiquement réussi à traiter

l'ensemble des questions qui leur été posées ; la plupart en ont traité au moins trois sur quatre mais n'ont pas utilisé l'intégralité des dix minutes.

Les connaissances mobilisées étaient fréquemment solides, mais il demeure cependant des méconnaissances sur des domaines importants du métier de technicien en garniture pour ce concours et on recommande à nouveau aux candidats qui le représenteront de réviser les aspects classiques de leur discipline.

On rappelle que la formation continue reste toujours utile. Les échanges avec le jury consistaient cette fois encore à approfondir et compléter les connaissances exposées. Ils étaient toujours constructifs et qualitatifs, montrant à la fois l'enthousiasme pour leur art et leur envie de le partager, mais n'ont pas toujours montré suffisamment de préparation et d'entraînement. Les réponses aux interrogations du jury ne doivent être ni trop courtes ni trop longues : il ne s'agit pas de répondre par un terme de manière trop scolaire, ni de reprendre la parole plusieurs minutes sur un sujet qu'on connaît pour meubler le temps, on privilégiera une réponse construite et une ou deux phrases, afin de permettre l'enchaînement et l'exploration d'autres sujets. Enfin, le jury a apprécié les qualités pédagogiques des meilleurs candidats à exposer les techniques pratiquées, dans un métier d'art et une filière où la transmission est une vertu et une valeur importante notamment au sein des établissements du ministère de la Culture.

B. LES EPREUVES D'ADMISSION

1) L'épreuve pratique d'admission (Garniture à lame de couteau)

Le jury attendait des candidats qu'ils réalisent une garniture à lame de couteau sur une chaise de style Empire, aux dimensions données, sur une durée de 20 heures.

Une maîtrise des différentes étapes de la garniture traditionnelle en crin était attendue, le respect des consignes, des dimensions, une bonne gestion du temps, et la propreté du travail.

C'était une épreuve complexe et exigeante, qu'il ne fallait pas sous-estimer.

Une pratique régulière de la garniture traditionnelle permettait de réussir dans le temps demandé afin de pouvoir bénéficier d'un maximum de points. Le jury a constaté une très bonne réussite de manière générale et a aimé la motivation et l'investissement des candidats.

2) L'épreuve pratique d'admission de dessin (Levé de plan)

Le jury attendait des candidats qu'ils réalisent un levé de plan à l'échelle d'une salle du musée du Louvre (située dans l'aile Richelieu, au sein du Département des objets d'art), à l'aide d'instruments de mesure et d'outils de dessin traditionnels et sans le concours des nouvelles technologies.

Il était attendu que le relevé soit lisible et utilisable par un tiers pour le chantier éventuel d'une pose de tenture murale, une netteté et propreté des tracés, et une bonne facilité de lecture. Le jury aurait aimé un rendu plus pertinent et plus accessible des plans, avec les côtes hors tout principales (hauteur, longueur et largeur), et certains éléments architecturaux auraient mérité d'être décrits plus précisément.

C. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

Ce concours de technicien d'art de classe normale, métiers du textile spécialité « tapissier en garniture » a rencontré des candidats bien préparés et très motivés à la perspective de poursuivre leur parcours dans ce métier.

Les épreuves d'admissibilité étant plus académiques, méritent d'être davantage préparées sur la forme même lorsque les connaissances sont solides sur le fond, afin d'employer de les mobiliser le plus utilement possible pendant le temps de l'épreuve.

Il est vivement conseillé de s'entraîner plusieurs fois à l'écrit comme aux oraux à travers des épreuves blanches, avec leur entourage, ne serait-ce que pour s'habituer à composer et exposer dans le temps prévu et ne pas se sentir déstabilisé par l'exercice.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 4

Concours externe = 3 postes

Concours interne = 1 poste

1) Concours externe :

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués à l'épreuve écrite d'admissibilité	Admissibilité			Admission	
			Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	12	10	5	5	2	1	1
Hommes	9	9	5	5	3	3	2
Total	21	19	10	10	5	4	3

Nombre de candidats inscrit au concours externe :

- Ne remplissant pas les conditions d'éligibilité : 0
- S'étant désisté : 4

Seuil d'admissibilité : 11,2 sur 20.

Amplitude des notes : de 2,8 à 17,1 sur 20.

Taux de réussite à l'admissibilité sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de candidats admissibles / nombre total de candidats inscrits x 100) : 23,81 %
- convoqués : (nombre de candidats admissibles / nombre total de candidats convoqués x 100) : 26,32 %
- présents : (nombre de candidats admissibles / nombre total de candidats présents x 100) : 50 %

Seuil d'admission : 14,8 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,1 à 17,6 sur 20.

Taux de réussite à l'admission sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 14,28 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 60 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 75 %

2) Concours interne :

	Admissibilité					Admission	
	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués à l'épreuve écrite d'admissibilité	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	3	3	1	1	1	1	1
Hommes	2	0	0	0	0	0	0
Total	5	3	1	1	1	1	1

Nombre de candidats inscrit au concours interne :

- Ne remplissant pas les conditions d'éligibilité : 0
- S'étant désisté : 2

Seuil d'admissibilité : 14,6 sur 20.

Amplitude des notes : de 14,6 à 14,6 sur 20.

Taux de réussite à l'admissibilité sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de candidats admissibles / nombre total de candidats inscrits x 100) : 33,33 %
- convoqués : (nombre de candidats admissibles / nombre total de candidats convoqués x 100) : 33,33 %
- présents : (nombre de candidats admissibles / nombre total de candidats présents x 100) : 100 %

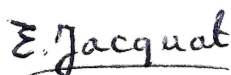
Seuil d'admission : 14 sur 20.

Amplitude des notes : de 14 à 14 sur 20.

Taux de réussite à l'admission sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 33,33 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 100 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 100 %

Monsieur Édouard JACQUOT



Président du jury

Monsieur Cérile FAUCHEUX



Vice-président